

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LOT-ET-GARONNE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 52 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. GUILLOU	HERVE	E.E.PU PASCALET 2 CHEMIN DE PASCALET 47440 CASSENEUIL
MM NOILHAN	CATHERINE	IEN VILLENEUVE SUR LOT PLACE D AQUITAINE 47307 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX
MM DEO	VALERIE	E.M.PU 153 AVENUE FLANDRE-DUNKERQUE 47160 DAMAZAN
MM VILPOUX	VALERIE	E.E.PU RENE CASSIN 209 RUE TARGEBAYLE 47450 COLAYRAC ST CIRQ
MM KISS	FANY	E.E.PU JEAN JAURES 78 RUE DE LA LIBERATION 47200 MARMANDE
MM TAHON BEAUSERT	CHRISTEL	E.E.PU PAUL BERT 17 BOULEVARD CAMILLE DESMOULINS 47300 VILLENEUVE SUR LOT
M. MARECHAL	PHILIPPE	IEN AGEN I 23 RUE ROLAND GOUMY 47916 AGEN CEDEX 9

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LOT-ET-GARONNE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM RAYNAL		BERNADETTE	E.M.PU
	HOUTEER		3 RUE DU 8 MAI 1945 47500 MONTAYRAL
M. PUJOL		PHILIPPE	ZRD Zone de remplacement departeme
MM GRUGIER		AGNES	IEN NERAC
	SENTOU		11 ALLÉE D ALBRET 47600 NERAC
MM EL BAINE		EDWIGE	SEGPA CLG THEOPHILE DE VIAU
	LOUETTE		RUE VICTOR DURUY 47520 LE PASSAGE
MM AUVRAY		VALERIE	E.M.PU LA GOURGUETTE
	BARATIE		AVENUE J. BORDENEUVE 47110 STE LIVRADE SUR LOT
MM GRENIER		SYLVIE	E.E.PU RENE SOUEGES
			6 PLACE GILBERT CARRERE 47310 LAMONTJOIE
MM DUPIOL		BEATRICE	E.M.PU JEAN DE LA FONTAINE
	STIEVANO		1 PLACE DE KUNHEIM 47700 CASTELJALOUX
MM COUTY		CAROLINE	E.M.PU GEORGES LECOMTE
			11 BOULEVARD CAMILLE DESMOULINS 47300 VILLENEUVE SUR LOT
MM JACQUESON		ANNE	E.E.PU JEAN ROSTAND
			11 ALLÉES D ALBRET 47600 NERAC
MM DESBORDES		VIRGINIE	E.E.PU
	MARECHAL		581 ROUTE DU MOULIN 47310 MONCAUT
MM MALLET		SANDRINE	D.S.D. DU LOT-ET-GARONNE
	RIMAURO		23 RUE ROLAND GOUMY 47916 AGEN CEDEX 9
MM CAZAUX		VERONIQUE	E.M.PU
			17 CHEMIN DE RONDE 47260 CASTELMORON SUR LOT

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LOT-ET-GARONNE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM KARROW	FIOZZI	GERALDINE	E.E.PU 7 PLACE DU ROYAL 47390 LAYRAC
MM CAU	FERRER	NATHALIE	E.M.PU PETIT TOUR 12 RUE DE PETIT TOUR 47300 PUJOLS
MM PEYCELON	JALENQUES	CHRISTINE	E.P.PU PLACE RAOUL ROGALE 47220 CAUDECOSTE
MM SAILLANT		CATHERINE	E.E.PU JEAN VILLEMEN 4 PLACE JEAN-FRANCOIS PONCET 47480 PONT DU CASSE
MM LIZIEUX		JOCELYNE	E.E.PU 4 CHEMIN MICHEL SERRES 47140 ST SYLVESTRE SUR LOT
MM CHASSAGNOL		STEPHANIE	IEN VILLENEUVE SUR LOT PLACE D AQUITAINE 47307 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX
MM MONICARD	TONON	CORINNE	E.E.PU 34 IMPASSE L'ALIOS 47250 GREZET CAVAGNAN
MM THIONVILLE		CECILE	E.M.PU 28 BD JEAN-JACQUES ROUSSEAU 47230 BARBASTE
MM LACROIX		MURIEL	ZRD Zone de remplacement departeme
MM HAMDAN	MISPOUILLE	AGNES	E.E.PU 2 AV. DES ST-GEORGES DE FRANCE 47370 ST GEORGES
MM COUTON	WATRIPON	LAURE	E.M.PU MARIE CURIE AV CHARLES DE GAULLE 47400 TONNEINS
MM FAUCART	DAEMS	KARINE	E.E.PU 1 AVENUE BERNARD PALISSY 47210 VILLEREAL

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LOT-ET-GARONNE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. LAGARDE		CYRILLE	E.E.PU JEAN JAURES 24 AVENUE JEAN JAURES 47500 FUMEL
MM BERGOUNIOUX	CHAMPION	LAURE	E.E.PU JEAN JAURES 11 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 47300 VILLENEUVE SUR LOT
MM ZINESI	BREBION	STEPHANIE	E.E.PU JEAN-FRANCOIS SAMAZEUILH 4 AVENUE DE LIRAC 47700 CASTELJALOUX
M. BERGOUNIOUX		PATRICK	E.E.PU JEAN JAURES 11 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 47300 VILLENEUVE SUR LOT
MM LATOUR	BERGOUNIOUX	CELINE	E.P.PU 5 RUE PRINCIPALE 47260 FONGRAVE
MM CECCATO		LAURE	E.P.PU 423 AVENUE DU BOURG 47200 GAUJAC
MM SABY		NATHALIE	E.M.PU RODRIGUES 5 RUE CUVIER 47000 AGEN
MM ANDRE	ALLANNIC	SYLVIE	E.P.PU ST FERREOL 47240 BON ENCONTRE
MM OSTERGAARD	VIGNAUD-FERRON	SANDRINE	IEN NERAC 11 ALLÉE D ALBRET 47600 NERAC
MM LANGOT-SCHEIFF	LANGOT	PATRICIA	E.E.PU GEORGES BRASSENS 5 RUE COLETTE 47240 BON ENCONTRE
M. DESCLAUX		STEPHANE	E.P.PU ST FERREOL 47240 BON ENCONTRE
M. TUJA		OLIVIER	E.E.PU JEAN ROSTAND 11 ALLÉES D ALBRET 47600 NERAC

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LOT-ET-GARONNE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. SCHEIFF		YANIK	IEN AGEN I 23 RUE ROLAND GOUMY 47916 AGEN CEDEX 9
MM MORGE-PICARD	MORGE	MARIE	E.E.PU RENE BETUING 71 RUE GAMBETTA 47520 LE PASSAGE
MM DUCROUX	ROUGET-CABARROQUES	EMMA	E.P.PU 5 PLACE E. LABAT 47310 LAPLUME
M. IGAU		FRANCK	E.E.PU 7 PLACE DU ROYAL 47390 LAYRAC
MM DEKHAR		SABRINA	E.E.PU 5 BIS ALLEES VIGIER 47170 MEZIN
MM DEMILLY		EMMANUELLE	CLG LA ROCAL 47240 BON ENCONTRE
M. TOULY		LIONEL	CLG LA PLAINE RUE DES CERISIERS 47230 LAVARDAC
MM GRANDVAL		MURIELLE	E.M.PU JEAN VILLEMIN 5 PLACE JEAN-FRANCOIS PONCET 47480 PONT DU CASSE
MM CRESPIN		DOROTHEE	E.M.PU 113 ROUTE DE GIBERT 47450 COLAYRAC ST CIRQ

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LOT-ET-GARONNE

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 16/06/2026

Pour le Recteur, et par délégation,
l'Inspecteur d'Académie,
Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale
Alexandre FALCO

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 81.25 %, la part des hommes est de 18.75 %.